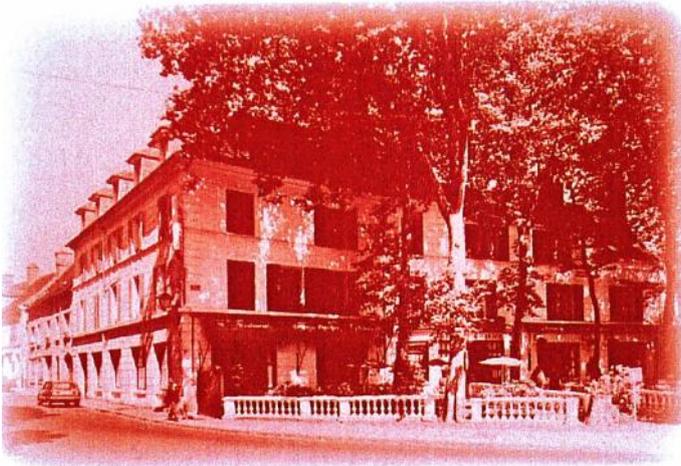


LE RELAYS DU CHATEAU



L'histoire de cette demeure est intéressante à plusieurs titres¹ : la date de sa construction est connue, dès 1763 s'y tenait une auberge, acquise par Louis XVI, elle servit de Poste aux chevaux, d'auberge, avant de devenir l'hôtel du Relays du château. Entièrement démolie en 2005, elle a été reconstruite pour servir d'Hôtel Mercure «Le Relays du Château», la façade ayant été refaite presque à l'identique au même emplacement et, inaugurée le 13 mai 2006.

Située à l'angle des rues Raymond Poincaré et du général de Gaulle, cette demeure s'élève sur la place André Masson, créée à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Lubin, démolie en 1872. Cette situation, au cœur du vieux Rambouillet, lui confère un cachet tout à fait particulier.

XVIV SIÈCLE

Vers 1660, la maison des Trois Rois s'étendait sur une grande parcelle formant l'angle du Grand chemin de Paris à Chartres et de la ruelle du presbytère, située derrière l'église et, par hache, le jardin aboutissait sur le chemin allant du carrefour Maillet au moulin à vent (fig. 1). Elle était divisée entre quatre propriétaires, avec un grand portail commun, ce dernier en anse de panier moulurée et ornée d'un écu est toujours visible au n° 4 de la rue Poincaré (fig. 2).

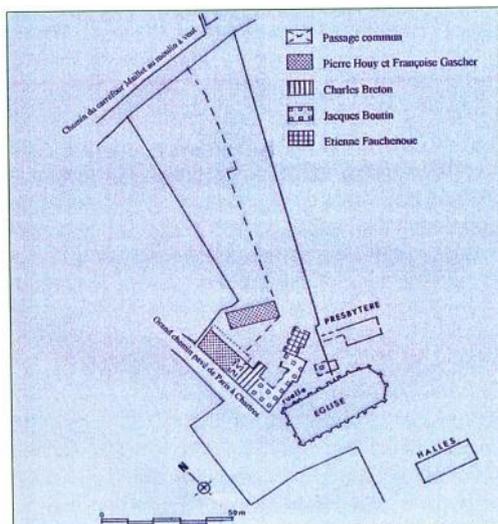


Fig. 1. Parcelle des Trois Rois en 1660.

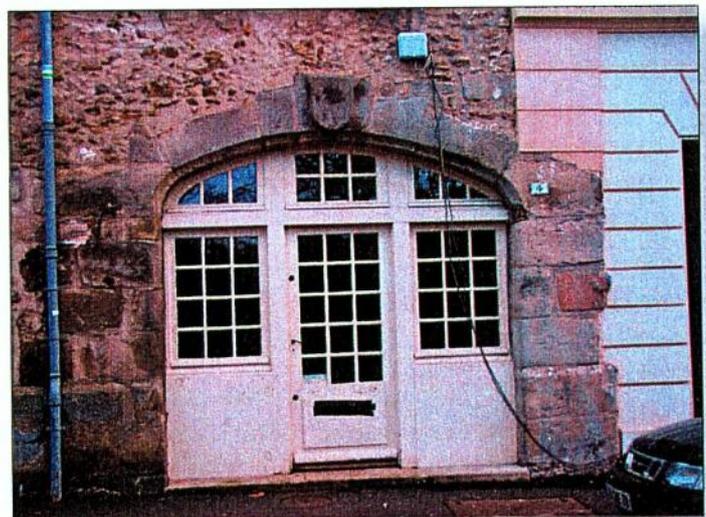


Fig. 2. Porte cochère des Trois Rois. (Photo ERIC ULLERN).

La partie, au nord du grand portail, était devenue la propriété de Pierre Houy, bailli de Saint-Plat, époux de Françoise Gascher par partage entre elle et son frère Michel. En 1689, elle consistait « en un grand corps de logis composée de deux chambres basses avec un cabinet entre les deux, trois chambres hautes reliée par une grande galerie - extérieure, sans doute en bois et posée sur des piliers - desservie par une vis avec un grenier couvert de tuiles, un grand portail, commun avec les deux propriétaires suivants, qui servait d'entrée au logis, un fournil avec un grenier au-dessus, une écurie ensuite et une grange au bout, une cour close, à laquelle on accédait du grand

1. Cet article reprend et complète l'article que j'ai écrit dans les *Cahiers de la SAVRE*, janvier 1992, p. 12-16.

du grand portail par une grande porte et un jardin, derrière la grange, clos de muraille² ». Cette demeure, louée en 1686 à Catherine Adrienne Godard de Barrisseeuse, qui y fonda une école, l'école de la Sainte-Enfance, lui fut vendue en 1699³.

La partie au sud du grand portail, était la propriété de Charles Breton, puis, par héritage, de sa fille Marguerite Breton qui avait épousé, en 1661, Louis André, marchand, originaire de Raizeux⁴. En 166⁵, elle consistait « en deux chambres basses, trois chambres hautes, une cave dessous avec fournil, un grenier au-dessus couvert de tuiles, une grange, une écurie, une cour et un jardin au bout^s ». Au décès de leurs parents⁶, elle resta en indivision entre leurs cinq enfants vivants, chacun pour 1/5^e.

La troisième partie, au sud de la précédente, formant l'angle de la grande rue et de la ruelle du presbytère, était la propriété d'une famille Boutin; en 1663, Charles et Claude Boutin la vendirent à Jacques Boutin, sergent royal. En 1666, elle consistait « en une chambre basse, une garde-robe, une boutique à côté de la chambre basse, une chambre haute, desservie par une vis, au-dessus de la chambre basse et la boutique avec grenier au-dessus couvert de tuiles, une cave où il y avait eu autrefois une écurie en appentis, cour et jardin en haut de la cour de sept à huit perches (350 à 400 m²), avec communauté au grand portail entre les deux précédentes maisons⁷ ». Au décès de Jacques Boutin⁸, elle fut mise en adjudication et acquise, le 23 août 1694, devant le bailliage par les héritiers André, chacun pour 1/5^e.

La quatrième et dernière partie, longeant la ruelle du presbytère appartenait à Etienne Fauchonou, charron, qui l'avait acquise des héritiers de Michel Cascher, moyennant une rente annuelle. En 1666, elle consistait « en deux chambres basses et une boutique, deux chambres hautes, un grenier au-dessus couvert de tuiles, une cour devant avec une cave et un petit jardin au bout de la maison⁹ ».

XVIII^E SIÈCLE

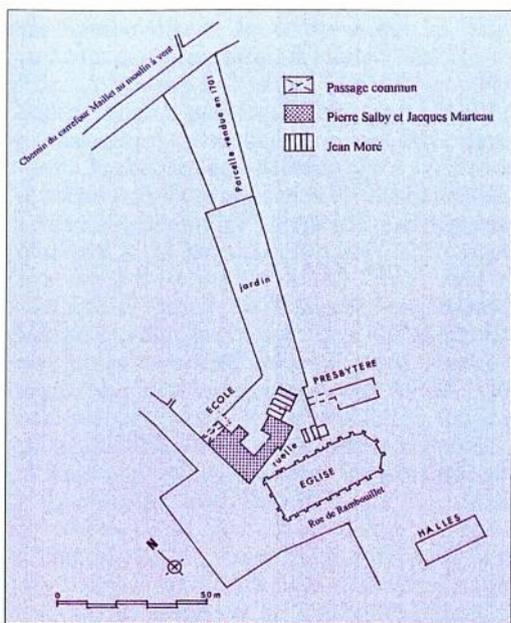


Fig. 3. Parcelle en 1705.

Au début du XVIII^e siècle, la partie nord ayant été détachée, il ne reste plus que trois maisons sur la parcelle, en forme de hache, située entre le presbytère, l'école établie par Catherine-Adrienne de Godard de Barisseuse et l'église Saint Lubin, toujours desservies par le grand portail commun avec la maison des Trois Rois (fig. 3). Les trois maisons avaient un statut juridique complexe.

2. A.D. Yvelines, 3 E32 287 (ancienne cote), n° 169. Toutes les cotes des études rambolitaines ayant été récemment très modifiées, je suis, avec regret, dans l'incapacité de donner tes bonnes, aussi j'en averti le lecteur.

3. A.D. Yvelines, B 2160. Le bail passé devant Me Mathurin Billard, notaire à Chartres et les deux actes d'acquisition devant M^e Lefebvre, notaire à Rambouillet sont mentionnés dans L'inventaire après décès de la fondatrice. Voir GIRONA (Maurice et Elisabeth), Trois siècles d'Histoire, 1686-1986, *Institution Sainte-Thérèse*, Paris, 1986, p. 5-8.

4. Ils eurent sept enfants, tous nés à Rambouillet au patronyme variable : Marguerite Landry, baptisée le 28 octobre 1661, épousa à Rambouillet le 16 juin 1689 Jacques Marteau ; François Landry, baptisé le 6 décembre 1662, épousa à Rambouillet le 6 décembre 1686 Françoise Petit ; André Andry, baptisé le 11 avril 1665, décédé à Rambouillet le 22 septembre 1686 ; Perrine L'André, baptisée le 23 mai 1670, épousa à Rambouillet le 15 novembre 1694 Jacques Ridet ; Louis Landry, baptisé le 14 janvier 1673, décédé avant 1694 ; Marie André, baptisée le 4

février 1676 et Jeanne André, baptisée le 4 août 1678 (Arch. mun. Rambouillet, *Reg. paroissiaux*).

5. A.D. Yvelines, 3 E32 287 (ancienne cote), n° 147.

6. Ils décédèrent tous les deux à Rambouillet, elle le 24 août 1684 et lui le 23 janvier 1694.

7. A.D. Yvelines, 3 E32 287 (ancienne cote), n° 154.

8. Jacques Boutin décéda à Rambouillet le 8 janvier 1691, à l'âge de 55 ans (Arch. mun. Rambouillet, *Reg. paroissiaux*, 1684-1693).

9. A.D. Yvelines, 3 E32 287 (ancienne cote), n° 158.

Les deux premières, contiguës, appartenaient en indivis aux cinq héritiers de Louis André qui en firent une déclaration commune le 11 novembre 1701, rappelant qu'autrefois « il y pendait pour enseigne les Trois Roys ¹⁰ ». Le 1er octobre 1703, quatre des héritiers, François, Perrine, veuve de Jacques Ridet, Marie et Jeanne vendirent leur 4/51 dans leurs deux maisons à Pierre Salby, marchand à Rambouillet, moyennant 2 000 livres¹¹, la première, qui était louée à Pierre Martin, n'avait pas changé depuis 1666 sauf qu'il y avait été construit un pressoir dans la cour ; la seconde était distribuée différemment : « elle consistait en une chambre basse à feu avec deux cabinets à côté, une chambre haute avec grenier au-dessus couvert de tuiles, une écurie avec cave dessous et un jardin ». Le dernier 1/5^e appartenait à Jacques Marteau, époux de Marguerite André.

La troisième maison, sur la ruelle du presbytère, composée « de chambres basses et chambres hautes avec grenier au-dessus, accompagnée d'une grange, d'une boutique, d'un bûcher, d'une cour et d'un jardin », appartenait en 1705 à Jean Moré, laboureur qui en faisait la déclaration¹². François Pelletier ou Lepeltier l'avait léguée à ses enfants comme il en est fait mention dans un acte d'abandon, passé devant le tabellion d'Épernon, le 15 juin 1697 entre Jean Moré, laboureur et Antoine Charpentier. En 1709, alors concierge des prisons, il y fit effectuer de nouveaux travaux estimés, par le procès verbal de visite du 3 mai, à 371 livres¹³. C'était une vieille maison en pierre à rez-de-chaussée et colombages à l'étage. Ce legs était contesté par l'unique sœur de François Pelletier, Catherine Lepeltier, épouse de Martin Assassin, sieur de Grandcamp, bourgeois de Rouen ; elle en obtiendra la pleine possession en 1724 contre les demoiselles Marie et Marie-Anne Moré.

Ici il faut introduire une petite note sur Pierre Salby ; celui-ci né vers 1655 épousa vers 1680 Jeanne Guiard et vint s'installer à Rambouillet en 1682, d'abord marchand cabaretier 1683-1684, puis marchand hôtelier 1685-1687, et enfin maître des Postes à Rambouillet 1688-1691 ; il fut marguillier de l'église Saint-Lubin puis syndic perpétuel de la paroisse ; ils eurent sept enfants nés à Rambouillet : Jeanne, baptisée le 28 janvier 1683, inhumée le 9 septembre 1688 ; Pierre, baptisé le 22 septembre 1684, inhumé le 4 juin 1688 ; Angélique, née et baptisée le 28 août 1685 ; Catherine, née le 25 janvier 1687, baptisée le 28, qui devint religieuse à l'abbaye royale de l'Eau ; Marie, née en avril¹⁴ 1688 ; Pierre, né le 14 février 1691, baptisé le 3 mars suivant, décédé jeune et Jeanne née et baptisée le 8 mars 1695. Son commerce lui permit très vite de se constituer un patrimoine immobilier important sur Rambouillet et les environs qui lui donna un statut social enviable. Il maria l'aînée de ses filles, Angélique le 2 mars 1710 avec un maître tailleur d'habits parisien, demeurant rue Bailleul, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, Paul Martin fils de Paul et de Jeanne Ficade après avoir passé le même jour un contrat chez M^e Jacques Bouju, notaire à Rambouillet¹⁵. Il décéda quelques jours plus tard le 24 mars. Le 10 juillet 1713, Marie épousait à Rambouillet Robert Darcy, valet de chambre du comte de Toulouse, originaire de Versailles, fils de Thomas et d'Elizabeth Fox avec un contrat passé devant le même notaire le même jour où elle apportait 3 000 livres, 2 500 en deniers comptants et 500 en meubles, linges et hardes, dont 2 000 entraient dans la communauté. Le 6 avril 1717, Jeanne se mariait à son tour à Rambouillet avec Benoît Pascal, un officier de cuisine de Mr Rouillé du Perray, conseiller d'Etat, payeur des rentes de l'Hôpital de Paris, originaire de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, fils de Joseph et de Louise Magoussier¹⁶. Jeanne Guiard décédait quelques jours plus tard le 24 mai 1717.

A partir de cette date, Paul Martin, comme époux de l'aînée, s'occupa du patrimoine familial. Le 7 décembre 1718, il demanda que soit effectué, judiciairement au bailliage, le partage des deux maisons en indivis avec Jacques Marteau, maisons occupées par la veuve de Jean Godard, Jacques Petit et autres locataires.

10. A.D. Yvelines, 3 E32 69 (ancienne cote).

11. A.D. Yvelines, 3 E32 69 (ancienne cote).

12. A.D. Yvelines, 60 J 46. (R18 , p. 33) Pour réparer cette mai-son il avait été dépensé, en 1696, 311 livres ; Jean Moré l'avait augmentée d'une écurie et d'une grange neuve, avant 1709, pour un prix de 1 400 livres 10 sols (A.D. Yvelines, B 2156)

13. A. D. Yvelines, B 2156. (V 2, p. 29)

14. Le jour a été oublié sur l'acte de baptême.

15. A.D. Yvelines, 6 E32 71 (ancienne cote).

16. Ils s'installèrent à Paris, rue des fossés Saint-Germain où ils eurent trois fils : Jean-Benoît qui devint prêtre du diocèse de Paris, licencié es-lois et bibliothécaire du duc de Penthièvre , Logé à L'hôtel de Toulouse, rue de la Vrillière à Paris ; François-Joseph, qui devint avocat au Parlement et Jean-Baptiste, décédé avant le partage de la succession de son père. Ils avaient une grande aisance puisque la mère remis en 1764 en avancement d'hoirie aux deux premiers, en louis d'or, d'argent et monnaies ayant cours, les sommes de 5 992 livres 5 sols et de 2 992 livres 5 sols (A.N., *Minutier central*, XXXVIII, 482).

Ce partage, difficile à comprendre, montre la complexité d'une telle division. Pour leur 4/5^e les héritiers Salby eurent : comme 1^{er} lot, la chambre du bas occupée par Jacques Petit et les deux petits cabinets à côté, la cave derrière la chambre et cabinets ayant son entrée dans une petite cour, une petite cour et une petite écurie à côté avec grenier au-dessus, comme 2^{ème} lot, la chambre haute occupée par Petit avec le grenier au-dessus située au-dessus de la chambre basse précédente, les écuries avec greniers au-dessus occupées par la veuve Godart et un quart du jardin ; comme 3^{ème} lot, la chambre basse occupée par la veuve Godart, attenant à la grande porte, la cour de ce corps de logis, le petit grenier occupé par le sieur Bocquet avec la petite volière qui est au-dessus, la place de l'ancien pressoir couverte de tuiles, la grange et écurie et un quart du jardin ; comme 4^{ème} lot enfin, le fournil au bout de la précédente chambre basse, la chambre au-dessus du fournil, la chambre haute au-dessus de l'allée et entre les deux chambres occupées par Bocquet, la serre entre la grange et l'écurie du troisième lot et un quart du jardin. Pour son 1/5^e Jacques Marteau eut le 5^{ème} lot : la grande chambre au-dessus de celle occupée par la veuve Godart, le grenier au-dessus, la grange proche de la porte du jardin, le grenier auquel on monte par l'escalier proche de la grange et un quart du jardin. Chaque lot avait le droit de communauté dans la grande cour et droit de passage par la grande porte¹⁷.

Le 24 mai 1720 fut effectué le partage de la succession de Pierre Salby et Jeanne Guiard entre leurs trois filles mariées¹⁸. L'aînée reçut, comme deuxième lot, en plus de nombreuses terres, les 4/5^e des deux maisons contiguës dont la description, légèrement différente de la précédente, précise le partage : « une chambre et deux cabinets à côté, une cave ayant son entrée dans la petite cour, cette petite cour, une petite écurie avec le grenier au-dessus et communauté dans la grande cour, un corps de logis sur le devant, occupé par les sieurs Galley et Bocquet, consistant en une chambre basse, un fournil au bout avec cheminée et four dont la motte est dans la grande cour, trois chambres hautes avec grenier au-dessus, une petite volière avec cave en dessous, ce corps de logis ayant deux entrées, la principale sous la grande porte et une petite dans la chambre sur le devant, une allée séparant les bâtiments, dans la petite maison occupée par le sieur Petit, un escalier commun avec Marteau pour aller dans la chambre haute et le grenier au-dessus, une cour commune fermant à porte cochère sur la rue laquelle est commune avec la maison de l'Ecole, et dans cette cour, deux écuries, une grange, une place où il y avait autrefois un pressoir et les 3/4 du jardin ¹⁹ ».

UNIFICATION DE LA PARCELLE

Paul Martin, comprit l'intérêt de cet emplacement privilégié, au cœur du bourg, à proximité du château et de l'église. Mais, pour réaliser une bonne opération immobilière, il lui fallait avoir la maîtrise totale du terrain. Ce qu'il entreprit en 1723 et 1724.

Le 1/5^e des deux maisons contiguës était en indivis entre les quatre enfants de Jacques Marteau. Le 2 janvier 1723, devant Me Baudin, notaire à Paris, il acquit les 2/4 appartenant à Jacques Marteau, menuisier à la Ville-du-Bois et à François Marteau, taillandier, demeurant Petite rue Ravenne à Paris, moyennant 800 livres, 400 à chacun ; le 1^{er} mars suivant, devant la même notaire, il acquit le quart appartenant à François Marteau, menuisier à Montlhéry, moyennant 400 livres déduites de 150 livres qu'il leur devait²⁰ ; le 7 mars 1724, devant Me Doyen, le jeune, notaire à Paris, il acquit le dernier quart de Simon Marteau, menuisier, moyennant 400 livres²¹.

Le 4 novembre 1724, devant M^e Jacques Bouju, notaire à Rambouillet, il acheta la maison de Jean Moré, proche de l'église, du représentant de Catherine Lepeltier ; elle consistait « en une petite boutique et chambre basse sur le devant, un petit cellier au fond, une chambre haute et grenier dessus, deux autres chambres basses à feu sur le derrière, deux hautes greniers au-dessus, un petit caveau dessous, une petite écurie en appentis et un petit bâtiment vis-à-vis la maison, une cour, une cave dont l'entrée est dans la cour » moyennant le paiement d'une rente de 22 livres 10 sols par an due aux héritiers Gascher et 5 500 livres²²

17. A.D. Yvelines, B 2159.

18. Ce qui suppose que Catherine est décédée entre 1710, date à laquelle elle assiste au mariage de sa soeur, et 1720.

19. A.D. Yvelines, 3 E32 73 (ancienne cote).

20. A.N. *Minutier central*, CXV, 406. Il y a bien deux frères dénommés François.

21. A.N. *Minutier central*, CXV, 436.

22. A.D. Yvelines, 3 E32 74 (ancienne cote).

Ayant la maîtrise du terrain, Paul Martin passait un accord avec Me Guillaume-Nicolas Laslier, prêtre bachelier en théologie, propriétaire en tant que curé de Rambouillet de la maison léguée par mademoiselle de Godard de Barrisseuse pour l'Ecole des filles, le 4 novembre 1725. Par cet accord, Paul Martin demandait la permission de démolir un bout de mur appartenant à la maison de l'Ecole, qui séparait les cours des deux maisons et qui faisait un angle rentrant de deux pieds et demi dans sa cour, pour faciliter l'entrée des voitures dans celle-ci, il s'engageait à le reconstruire à ses frais en droite ligne depuis l'encoignure du mur de refend de la maison de l'école jusqu'à l'encoignure d'un petit bâtiment qui sert de lieux communs. Le curé lui accorda cette permission à condition qu'il reconstruisit le mur « de même hauteur et manière en pierre avec mortier de terre comme il est de présent », qu'il fera « un autre poteau contre lequel battrà la porte de l'Ecole », qu'il « reculera sur lui le poteau qui soutient l'encoignure de la galerie de la maison de l'école en mettant un autre linteau sous la galerie, plus fort s'il est nécessaire que celui qui y est à moins qu'il préfère ancré ce linteau dans le mur pignon qu'il fera faire à neuf », que « tous ces réfections et rétablissements seront aux frais du sieur Martin et que le mur restera la propriété de la maison de l'Ecole²³».

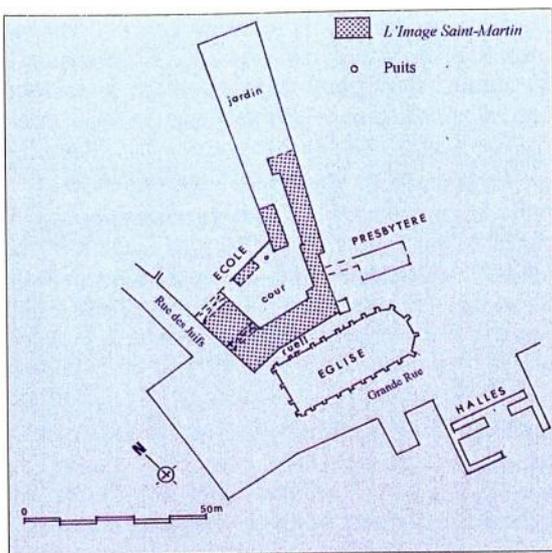


Fig. 4. Parcelle de L'Image Saint-Martin en 1731-1732.

Le 17 janvier 1726, devant le même notaire, il chargeait le sieur André Escoupelier, bourgeois de Paris, « faire abattre et démolir les maisons et bâtiments contigus les uns aux autres, lui appartenant, près de l'église du dit lieu et de faire à neuf les maisons, bâtiments, logements et autres qu'il conviendra et qu'ils sont convenus de faire sur les plans qu'ils ont arrêtés ensemble et de faire, avec les ouvriers et entrepreneurs, les devis et marchés qu'il conviendra tant pour la démolition des bâtiments qui sont encore existants que pour la construction de ceux qui seront faits à neuf²⁴ ». Les travaux ne vont pas traîner. Dès la fin de 1726, l'immeuble était achevé ou du moins très près de l'être puisqu'au début de novembre, nous le verrons, André Escoupelier commençait à passer des baux pour louer une des boutiques du rez-de-chaussée (fig. 4).

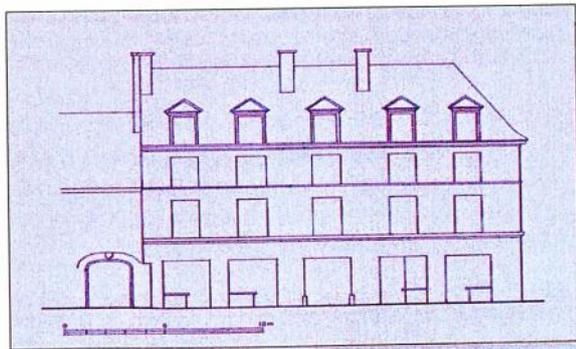


Fig. 5. L'Image Saint-Martin, façade restituée rue des Juifs.

N'ayant pas de plan ancien à notre disposition, nous ne pouvons restituer que les façades des deux corps de logis neufs, construits en pierres meulières recouvertes d'un enduit en chaux et sable. Le grand corps de logis, donnant sur la rue des Juifs (rue Poincaré) et formant l'angle du côté de l'église, double en profondeur, s'élevait d'un rez-de-chaussée sur caves, de deux étages carrés et d'un comble aménagé avec grenier au-dessus. Le petit corps de logis, donnant sur la ruelle du presbytère, guère visible, caché par l'église, s'élevait d'un rez-de-chaussée sur caves, d'un étage carré et d'un comble aménagé avec un grenier au-dessus. La façade du grand corps de logis (fig. 5), sur la rue des Juifs, était

disposée symétriquement, la travée centrale étant marquée par une porche cochère²⁵, de part et d'autre de cet axe, deux travées ; les baies du rez-de-chaussée, plus larges, étaient occupées par des boutiques, leurs linteaux - droits actuellement - pouvaient être légèrement cintrés ; les baies des deux étages carrés, semblables, éclairaient des appartements tandis que les cinq lucarnes des combles indiquaient une utilisation plus modeste de cette partie. Les étages étaient séparés par un bandeau plus ou moins saillant. La façade en retour du côté de l'église est plus difficile à restituer, mais elle ne devait comporter que trois travées, dont la

23. A.D. Yvelines, 3 E32 74 (ancienne cote).

24. A.D. Yvelines, 3 E32 75 (ancienne cote). Ces plans sont-ils L'œuvre d'Escoupelier ? Sinon, auraient-ils fait appel à un architecte ? L'acte notarié ne le spécifie pas et les plans et devis n'ont pu être découverts pour l'instant.

25. Cette porte cochère centrale est encore indiquée sur le cadastre de 1830.

dernière éclairait la cage de l'escalier. La façade du petit corps de logis, sur la ruelle, devait être percée de trois travées surmontées par des lucarnes au-dessus de la corniche (**fig. 6**). Les deux corps de logis avaient en commun une cour avec un puits et des lieux, des écuries et un jardin derrière ces dernières.

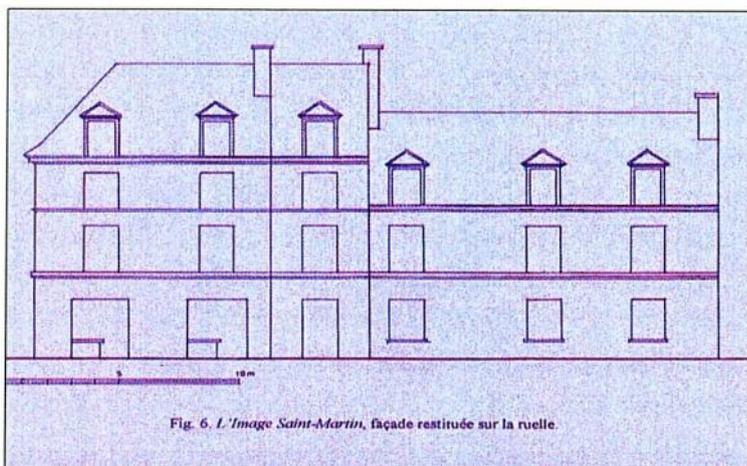


Fig. 6. *L'Image Saint-Martin, façade restituée sur la ruelle.*

Nous ne connaissons que les deux premiers occupants de cet immeuble de rapport, un des premiers construit à Rambouillet au XVIII^e siècle²⁶. Le 6 novembre 1726, André Escoupelier, fondé de pouvoir du sieur Martin, louait à Nicolas Huchet, marchand à Montainville²⁷ et à Charlotte Mollasses « une boutique et chambre en arrière-boutique, à gauche en entrant par la porte cochère, avec cave sous la boutique et l'arrière-boutique avec le droit de passage par la porte cochère et d'aller au puits et aux lieux communs dans la cour, moyennant 120 livres²⁸ ». Le 3 décembre suivant, Robert Darcy, beau-frère du sieur Mar-

tin, louait à Robert Dessommes, boulanger, « une autre boutique et arrière-boutique attenant la porte des Soeurs de l'Ecole et la cave qui est en dessous avec la communauté dans cour, moyennant la même somme payable en quatre fois²⁹ ».

Fier de sa construction, Paul Martin lui donna comme enseigne « L'Image Saint Martin » comme un hommage au saint patron de sa corporation de tailleurs d'habits, ou plus orgueilleusement comme un rappel de son patronyme, d'autant qu'il s'en attribua le titre et se faisant appeler, à partir de cette date, Paul Martin de Saint-Martin, qui devint le patronyme de ses enfants.

Une copie du « cueilloir des censives et droits seigneuriaux dus par les vassaux du duc de Penthièvre » notifiait que Paul Martin devait au duc, pour sa grande maison appelée L'Image Saint-Martin et un demi arpent de vignes, 2 livres 7 deniers plus 1 sol 3 deniers d'exemption, 2 minois d'avoine, un chapon et 1/8^e de poule³⁰

Paul Martin de Saint-Martin décéda au début de l'année 1756 ; son inventaire après décès fut dressé par Me Patu, notaire à Paris, le 3 juin 1756 et le partage de sa succession fut établi chez le même notaire le 12 mars 1757³¹.

L'IMAGE SAINT-MARTIN

Les héritiers³² de Paul Martin vendirent *L'Image Saint-Martin*, le 14 novembre 1761, à Robert Fleurant dit Florent, chef d'échansonnerie du duc de Penthièvre, demeurant en l'hôtel de Toulouse à Paris, moyennant 32 000 livres. A peine acquise, la maison fut saisie en vertu d'une obligation que le nouveau propriétaire avait prise envers Joseph Legué, pensionnaire du duc, le 15 décembre de la même année d'une somme

26. Entre 1722 et 1737, il en avait été construit un sur la Grande-Rue (actuel 63-65 rue du général de Gaulle) ; d'autres suivront, parmi lesquels citons : celui construit en 1766 par Robert àurent dit Florent appelé le Belveder, qui donna son nom à la rue Trousevache ; celui construit en 1784, par Pierre Menesdrieux, rue Maurice Dechy et les deux immeubles construits par Dablin, père et fils en 1787-1789 sur la rue d'Angiviller.

27. Eure-et-Loir.

28. A.D. Yvelines, 3 E32 76 (ancienne cote).

29. A.D. Yvelines, 3 E32 76 (ancienne cote).

30. A.D. Yvelines, 60 J 43.

31. Voir A.N., *Minutier central*, étude XLVIII, le partage était en déficit lorsque j'ai voulu le consulter et je n'ai pas regardé l'inventaire.

32. Paul Martin de Saint-Martin et Angélique Salby eurent cinq enfants, Jeanne-Madeleine et Paul-François décédés sans enfants avant le partage de la succession de leurs parents, Jean-Baptiste maître et marchand tailleur d'habits, époux de Marie-Geneviève Cagniard, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, Jeanne-Catherine qui avait épousé un Jean Martin aussi maître et marchand tailleur d'habits, demeurant rue de l'Arbre-Sec et Angélique qui avait épousé Jean-Joseph Sue (1710-1792), maître chirurgien, démonstrateur royal de Saint-Côme, censeur royal et professeur à l'Académie royale de Peinture et Sculpture, un des plus célèbres anatomistes du XVIII^e siècle, auteur du traité *Anthropotomie ou l'art de disséquer* (1750).

de 300 livres qu'il refusait d'honorer. Elle fut adjugée à Guillaume-Octave Debrel moyennant 31 200 livres qui la déclara « pour et au profit du sieur Fleurent dit Florent auquel il n'a fait que prêter son nom³³ ».

Le dénombrement des habitants de Rambouillet, exécuté en 1763³⁴, recensait dans la maison du sieur Fleurant,

1°) au rez-de-chaussée le sieur Le Moine³⁵, père ancien marchand; le sieur Le Moine³⁶, fils, marchand épicier, sa femme et un domestique, Le Moine³⁷, cadet, Bessière, barbier et sa femme; Ménard³⁸, boulanger, sa femme, deux garçons et un enfant; Quinton³⁹, bonnetier, sa femme, deux garçons et cinq enfants,

2°) dans la cour et chambres hautes: la veuve Fallot, blanchisseuse et sa fille; le sieur Mauvoisin⁴⁰, aubergiste, sa femme, un fils, quatre enfants et un domestique, Legué⁴¹ dit Boutrou, pensionnaire et sa femme; la femme de Moreau, palefrenier et sa fille; la veuve Fary et un enfant; monsieur l'abbé Guillou⁴², vicaire le sieur Carbonnet, musicien et sa femme Masson⁴³ et sa femme avec un enfant et la veuve La Briche, soit un total de trente-deux adultes et douze enfants⁴⁴. Les quatre boutiques devaient être occupées par l'épicier, le barbier, le boulanger et le bonnetier; l'aubergiste devait tenir son officine sur la partie arrière ouvrant sur la cour, si l'on suit cette description. La vie à l'intérieur de cette cour devait être très animée car il faut y ajouter le va-et-vient des chevaux qui se rendaient dans les écuries.

Les boutiques furent toujours louées. Le 5 février 1782, Nicolas-Gervais Moutié, époux de Marie-Anne-Claude Fleurent, pour lui et pour Robert Fleurent pensionnaire du duc et Geneviève Fleurent épouse de Jean-François Vilbert, louait pour 9 ans au sieur André Poirier et Madeleine Desrues, marchand de vin: « une boutique sur le devant, chambre à cheminée ensuite, une cave, moitié de la porte cochère commune avec les Sœurs de l'école et la communauté au puits et aux latrines dont ils étaient en jouissance depuis le 13 décembre 1773, moyennant 135 livres⁴⁵ ».

Robert Fleurent dit Florent décéda à Rambouillet le 22 mai 1782, à l'âge de 75 ans, veuf en premières noces de Françoise Guiard et époux en secondes noces d'Anne-Angélique Prudhomme, laissant trois filles: Françoise qui épousa à Rambouillet⁴⁶, le 7 mai 1764, Etienne Hocmelle, avocat au parlement, procureur fiscal du duché-pairie, originaire de Saulmory⁴⁷ et qui décéda le 13 janvier 1765, sans avoir eu d'enfants -, Marie-Anne-Claude qui épousa à Rambouillet⁴⁸, le 20 avril 1773, Nicolas-Gervais Moutié, marchand, fils de Jean-Baptiste et de Geneviève-Scaliberge Deshayes avec une dispense de deux bans et une dispense de consanguinité accordé par le Pape Clément XIV et Geneviève qui épousa Jean-François Vilbert, concierge du Corridor du château de Rambouillet. Les deux dernières se partagèrent la succession devant Me Dosfant, notaire à Paris, le 8 avril 1783; comme 1^{er} article du 2^{ème} lot, Nicolas-Gervais Moutié et Marie-Anne-Claude eurent la maison appelée Saint-Martin avec son jardin le tout tenant « du côté d'orient au presbytère, d'occident à la rue des Juifs et à la maison des Sœurs de l'Ecole, du midi à un passage qui conduit au presbytère et qui la sépare de l'église et d'autre bout, par le jardin, au jardin de la maison du Belveder, comprise dans le 1^{er} lot⁴⁹ »

33. Ces deux actes sont connus par des copies (A.D. Yvelines, 60 J 453), la vente fut passée devant Me Monet et Le Boeuf Delebret, notaire à Paris et l'adjudication devant le bailliage de Rambouillet.

34. Ce dénombrement a été effectué en mai-juin de l'année par Le procureur fiscal, François Petit.

35. Il s'agit de Nicolas Lemoine, originaire de Houdan, ancien marchand épicier, qui épousa à Rambouillet Suzanne Poulain en 1722 et qui décéda en 1772.

36. Il s'agit de René-Augustin Lemoine, né à Rambouillet en 1732, époux de Marie-Louise ou Françoise Houet dont il eut un enfant en janvier 1764, décédée subitement en mars de la même année à 25 ans; il se remaria à Paris, en février 1765 avec Marie-Catherine Parichot, qui décéda en 1767 âgée de 24 ans laissant trois enfants une fille et deux garçons; il décéda quelques mois après son père, veuf en troisième noces de Marie-Angélique Grou; il avait passé avec le sieur Fleurant, en 1762, un bail de 9 ans sous seings privés pour cet appartement.

37. Il doit s'agir de Jérôme-Nicolas Lemoine, né à Rambouillet en 1733, qui s'installera marchand épicier à Chevreuse.

38. Il s'agit de Louis Ménard ou Mesnard qui épousa Marie-Louise Dablin à Rambouillet en 1756 dont il eut cinq enfants avant juin 1763 (date de l'enquête) dont un, au moins, était décédé.

39. Il s'agit de François Quinton, époux de Marie-Marguerite Fabien, qui eurent à Rambouillet sept enfants de 1751 à 1760.

40. Il s'agit de Jean-Baptiste Monvoisin qui épousa à Rambouillet en 1743 Marie-Nicole Lemoine, devenant ainsi le gendre et le beau-frère des Lemoine épiciers; ils eurent entre 1744 et 1754 neuf enfants dont deux décédèrent en bas âge

41. Il s'agit de Simon Legué et Marie-Etiennette Regnault.

42. Il s'agit de maître Regnault Guillon, vicaire à Rambouillet, depuis juin 1758 au moins.

43. Il s'agit de François Masson, garçon d'écurie, et de Marie-Jeanne Lagnon et de leur fils né le 12 février 1763.

44. A.N., N IV, Seine-et-Oise, 42.

45. A.D. Yvelines, 3 E32 86 (ancienne cote).

46. A.M. Rambouillet, *Reg. paroissiaux*.

47. Actuel Saulmory-Villefranche (Meuse).

48. A.M. Rambouillet, *Reg. paroissiaux*.

49. A.D. Yvelines, 60 J 453.

Avant ce partage, les deux héritières avaient fait une déclaration pour cette demeure au terrier du duc de Penthièvre. La même description qu'antérieurement s'y retrouvait, mais elle était dénommée « L'auberge Saint-Martin » preuve de la prééminence de l'activité d'auberge exercée dans ce lieu. Elle était déclarée pour 10 sols 7 deniers, 1 sols 3 deniers d'exemption, 2 muids d'avoine et un chapon⁵⁰

Ils ne la gardèrent pas longtemps, le 5 juillet 1784, devant le notaire de Rambouillet, Me Hobier, ils la vendirent au roi Louis XVI « au titre particulier de son domaine privé » moyennant 90 000⁵¹ livres. Elle devint la Poste aux chevaux et aux lettres au lieu de la « maison du Mouton », située en face, qui fut démolie pour dégager une grande place devant le nouveau bailliage – l'actuelle place devant l'hôtel de ville.

LA POSTE AUX CHEVAUX

La Poste aux chevaux dite maison Saint-Martin ou les nouvelles Postes.

Y logèrent naturellement⁵² le sieur François-Marie-Honoré Lemesle⁵³, le maître de la poste aux chevaux et le sieur Grou⁵⁴, marchand épicier, qui logeaient auparavant dans la « maison du Mouton », la maîtresse de la poste aux lettres et une partie du personnel de la maison du Roi : le receveur des Domaines, le jardinier de la laiterie, François-Nicolas Fourneau⁵⁵, le valet journalier du roi, son médecin, Lacoste⁵⁶, le suisse du château, Jacques-Etienne Desponts⁵⁷ et le gondolier, Jacques Palmarin dit Palmerini⁵⁸.

L'estimation faite le 24 floréal an II (13 mai 1794), décrivant en détail les divers bâtiments de cette auberge et leurs destinations et distributions, met en évidence qu'elle n'a pas été beaucoup transformée⁵⁹ après l'acquisition royale, pour correspondre aux nouveaux destinataires :

Le rez-de-chaussée du grand corps de logis consistait : « en une boutique d'épicerie avec deux portes d'entrée, éclairée de deux croisées sur la rue, derrière la boutique deux chambres avec cheminée, éclairées sur la boutique par des portes vitrées et deux croisées sur la cour, derrière l'une des chambres un tambour, couvert en plomb, éclairé par deux croisées sur la cour, suivaient un lavoir, éclairé d'une petite croisée sur la cour, un magasin avec fourneau pour faire la chandelle, éclairé de deux croisées et d'une porte sur la cour, avec portes de communication entre le lavoir, le magasin et le passage se trouvant à côté, garni d'une grande porte cochère, passage mitoyen avec le bâtiment des Sœurs de la communauté ; à l'opposé de ce passage commun se trouvait la principale porte avec passage pour entrer dans la cour ; après ce passage, une pièce sans cheminée, avec porte d'entrée particulière sur la rue et porte de communication avec un cabinet éclairé sur la rue par une croisée, après le cabinet une chambre à coucher, avec alcôve et porte de communication, éclairée par deux croisées, une sur la rue, l'autre sur la ruelle, en retour sur le derrière, une cuisine avec

50. A.D. Yvelines, 60 J 493, fol. 47 v.

51. A.D. Yvelines, 60 J 453.

52. CHAMPRENAULT, Simone, Les riches heures du Relays du châ-teau, *Cahiers de la SAVRE*, janvier 1989, p. 9-10. Pour la suite de L'histoire de cette maison, je me référerai souvent à cet article en le complétant parfois.

53. En 1782, c'est François-Marie-Honoré Lemeste, né à Rambouillet le 6 mars 1758, qui est maître de la poste aux chevaux de Rambouillet.

54. Antoine-Melchior Grou, né à Rambouillet le 5 janvier 1749, fils de Guillaume Grou, marchand épicier et de Marie-Angélique Chartier qui épousa Marie-Victoire-Adélaïde Guyot.

55. Voir l'article : François-Nicolas Fourneau (1749-1825), jar-dinier, à paraître au cours de l'année 2007 dans un prochain bulletin de la SHARY.

56. De Janti le nomme Lecointre (JANTI, Pierre de, *Forêt, chasses et château de Rambouillet*, 1947 p. 172), madame Champrenault, Lacote.

57. Jacques-Etienne Desponts, né à Bioley-Orjulaz, canton de Vaud en Suisse, en 1744, époux de Jeanne-Françoise Nicolin, native d'Ornans (Doubs), décéda à Rambouillet le 16 Juillet 1821, toujours en charge d'un poste de suisse d'appartement au château à 77 ans. (A.D. Yvelines, 1121922, fol. 2, n° 1 et 1121076, fol. 27 v. et 28, n° 51 ; LORIN (Félix), La Société Populaire de Rambouillet, *Mémoires et Documents SHARY*, t. XIII, 1896, p. 361).

58. Jacques Palmarin dit Palmarini, né à Versailles le 18 mai 1729, fils d'Etienne Palmarin, gondolier du roi et de Marie-Gabrielle Chucho qui exerça avant et après 1789 le métier de gondolier comme son père et décéda à Rambouillet le 17 novem-bre 1801, gardien des canaux du parc (A.D. Yvelines, 1080406, fol. 40 ; LORIN (Félix), La Société Populaire de Rambouillet, *Mémoires et Documents SHARY*, t. XIII, 1896, p. 362).

59. Les Etats des travaux effectués, sous la direction de L'archi-tecte Jacques-Jean Thévenin, entre 1784 et 1788, mentionnent Les nouvelles Postes ou maison de la Poste dite Saint-Martin pour quelques travaux de maçonnerie : peut-être la construc-tion d'une écurie, de menuiserie : « création d'une cloison en claire-voie dans le petit corps de Logis, réfection de deux faces d'armoire de chaque côté de la cheminée d'une chambre au ler étage éclairée par deux baies sur la rue » , de charpenterie : « percement d'une porte dans une cloison pour alter d'une cui-sine à une chambre à coucher, réfection des cinq lucarnes » (A. D. Yvelines, 60 J 461, 461, 462).

fourneaux et pierre à laver, éclairée d'une croisée et d'un petit châssis de quatre carreaux sur la ruelle, puis la cuisine des communs servant de salle à manger aux postillons, avec porte d'entrée et de communication, éclairée d'une croisée sur la cour et finalement la cage du grand escalier montant de fonds en combles⁶⁰ ».

Ainsi l'épicier, Antoine-Melchior Grou, était-il installé à l'emplacement des deux boutiques situées entre le grand portail des Sœurs de l'école et celui de *l'Auberge Saint-Martin*. Les deux autres boutiques et le reste du rez-de-chaussée étaient occupés par le maître de la poste aux chevaux, François-Marie-Honoré Lemesle, qui disposait d'une pièce sans cheminée, d'un cabinet, d'une chambre et d'une cuisine avec une salle à manger pour les postillons. L'escalier se situait à la suite des logements du maître de la poste aux chevaux ; il ouvrait donc sur la ruelle et était accolé au mur pignon qui séparait le grand corps du petit corps de logis.

D'après l'estimation, le premier étage du grand corps de logis consistait, en partant du palier de l'escalier « d'un corridor qui conduisait à la cuisine équipée d'une cheminée, pierre à laver et fourneaux, d'une alcôve pour le lit de la cuisinière qui disposait d'une soupente pour ranger le linge de cuisine et de deux petites armoires, une à placard et l'autre faisant saillie sur le mur ; à côté de la cuisine, une chambre à cheminée, surmontée d'une glace et encadrée de deux armoires à placard, avec alcôve et cabinet – la chambre et le cabinet éclairés chacun d'une croisée sur la rue ; après la chambre à coucher le salon avec cheminée, surmontée d'une glace et encadrée de deux armoires à placard, décoré de lambris d'appui, plafonné en plâtre – le salon était éclairé par une croisée sur la rue et possédait une porte de communication ; derrière le salon, un cabinet, sans cheminée, éclairé d'une croisée grillée sur le corridor et équipé d'une armoire à placard en bois de sapin ; au fond du corridor, une cheminée et une alcôve éclairé par une croisée sur la cour ; puis on trouvait un cabinet éclairé sur la rue par une croisée, puis une chambre avec cheminée, surmontée d'une glace et encadrée de deux armoires à placard, et une alcôve à deux lits – cette chambre éclairée par une croisée sur la rue ». Le premier étage n'était donc occupé que par un grand appartement composé d'une cuisine, d'un salon, de deux chambres avec alcôve et de trois cabinets, le tout éclairé par cinq croisées sur la rue, ce qui correspond bien au nombre de baies sur la rue Poincaré. L'estimation, n'indiquait pas le locataire de cet appartement mais, signalait qu'une des glaces appartenait en propre au citoyen Rouillon ce qui supposait qu'il en était le locataire. Il ne peut s'agir que du commissaire de police au bailliage et duché-pairie, avocat en Parlement, M^e Michel Rouillon⁶¹

L'estimation continuait par la description de l'appartement du second étage, indiquant qu'il était occupé par le citoyen Lacoste, médecin. Cet appartement se composait : « d'une antichambre éclairée sur la cour ; d'un garde à manger pratiqué dans l'épaisseur du mur ; d'une cuisine, sur la ruelle de l'église équipée d'une cheminée, fourneaux, pierre à laver, d'une alcôve, d'un bûcher avec une armoire au-dessus pour ranger le linge de cuisine et d'une armoire à placard à côté de la cheminée – cette pièce avait son plafond en entrevous ; suivait une salle à manger avec un buffet, éclairée sur la cour par une croisée, décorée d'un faux lambris d'appui avec moulures, équipée de plusieurs portes de communication avec son plancher haut en entrevous ; ensuite, attendant aux deux dernières pièces mentionnées, un salon avec cheminée encadrée par deux armoires à placard, décoré d'un lambris d'appui, éclairé par deux croisées sur la rue, ayant deux portes de communication et un plafond en plâtre ; suivait un cabinet avec cheminée, décoré d'un faux lambris d'appui, équipé d'une bibliothèque ouvrant, dans sa partie haute, par quatre vantaux grillés en fils de laiton et, dans sa partie basse, servant de soubassement, par quatre vantaux en menuiserie et de deux armoires, une près de la cheminée et l'autre au-dessus de la porte – ce cabinet était éclairé sur la rue par une croisée ; ensuite une chambre à coucher avec cheminée, alcôve, armoire à placard et passage à côté du lit – cette chambre avait les solives apparentes et les entrevous en plâtre ; puis derrière le cabinet, une chambre avec cheminée encadrée de deux armoires à placard, aux solives apparentes et entrevous en plâtre derrière laquelle il y avait un corridor communiquant à la salle à manger et à une pièce au fond, éclairée d'une croisée sur la cour.

60. A.D. Yvelines, 2 Q 38.

61. Me Michel Rouillon, né à Sauvigny [?], dans le diocèse du Mans, cousin des de la Mustière, avait épousé à Rambouillet, le 7 février 1786, Marie-Françoise-Eulalie Hocmelle, fille de M^e Etienne Hocmelle, procureur fiscal pour le roi au bailliage et maîtrise particulière des Eaux et Forêts (A.M. Rambouillet, *Registres paroissiaux*).

Cet appartement jouissait en plus de deux caves, une de deux berceaux avec corridor et descente et l'autre de six berceaux avec descente ».

Cet appartement, mieux équipé que celui du premier, se composant d'une antichambre, d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un cabinet-bibliothèque, de deux chambres, d'un cabinet et d'un corridor desservant le tout, avait pourtant la même superficie.

L'estimation continuait par la description du petit corps de logis, situé au delà de la cage d'escalier qui devait aussi le desservir. Le rez-de-chaussée consistait « en une chambre à coucher avec cheminée, alcôve et garde robe, éclairée sur la cour et aux solives apparentes avec entrevous en plâtre ; suivait une autre chambre garnie d'une cheminée, éclairée par deux croisées, une sur la cour, une sur la ruelle, avec un cabinet derrière éclairé par une croisée sur la ruelle ; suivait une troisième chambre avec cheminée, ayant deux portes une de communication et l'autre de sortie sur la cour, éclairée par une imposte et une petite croisée dans l'angle ». Le rez-de-chaussée du petit corps de logis comportait donc trois chambres garnies de cheminée dont une avec alcôve et garde robe et une autre avec un cabinet de communication.

Le premier étage comprenait « un corridor qui desservait les chambres, éclairé par deux croisées sur la cour ; la première chambre à l'entrée du corridor avec cheminée était éclairée par une croisée sur la ruelle et une imposte sur la cour ; la seconde, dite chambre à coucher, avec cheminée, alcôve, passage et garde robe, éclairée sur la ruelle par une croisée avait un plafond en plâtre ; la troisième avec cheminée, éclairée par une croisée sur la ruelle, avait un plafond en entrevous et, à côté de cette pièce, une autre chambre avec cheminée et son plafond en entrevous, éclairée par deux croisées sur la cour ». L'étage comprenait donc quatre pièces.

Deux greniers carrelés s'étendaient sur toute la superficie du petit corps de logis qui contenait 46 pieds (14 m.94) de long sur 26 pieds (8 m.44) de large.

L'estimation faisait état d'un avant-corps de 24 pieds (7 m.79) de long sur 6 pieds (1 m.94) de large qu'il est difficile à situer.

Sur la cour, une aile de 35 pieds (11 m.36) de long sur 16 pieds (5 m.19) de large comprenait, au rez-de-chaussée, une remise double avec un bûcher à côté, un escalier et un cabinet d'aisances avec cave au-dessous du bûcher et de la remise. A l'étage, une chambre avec cheminée servant de grenier à l'avoine, éclairée par deux croisées sur la cour. Le grenier au-dessus s'étendait sur toute la surface de l'aile.

Suivait une écurie de vingt chevaux avec deux portes d'entrée qui contenait 66 pieds (21 m. 43) de long sur 17 pieds (5 m.52) de large à l'entresol de laquelle se trouvaient les lits des charretiers et des postillons.

Au fond de la cour, se trouvait une autre écurie pour 24 chevaux avec grenier au-dessus de 39 pieds (12 m.66) de long sur 33 pieds 6 pouces (10 m. 88) de large. En retour, adossé aux bâtiments des sœurs de l'école, un poulailler, une écurie pour cinq chevaux, un fournil et four, avec un grenier au-dessus dans le rampant du comble,

de 37 pieds de long (12 m. 02) sur 14 pieds (4 m.54) de large. A la suite du fournil, se trouvait une petite écurie pour deux chevaux avec grenier au-dessus de 23 pieds (7 m. 47) de long sur 10 pieds 9 pouces (3 m.59) de large.

La cour, « en forme de clavecin et faisant hache », était pavée.

Le jardin, clos de murs mitoyens, se situait derrière l'écurie du fond ; il était planté « de quelques arbres fruitiers à haute tige, avec des groseilliers et espaliers au pourtour des murs , il avait une largeur de 96 pieds (31 m.18) ».

L'ensemble, contenant 33 perches et demi, joignait « du levant au ci-devant jardin et presbytère de Rambouillet, du couchant au jardin et maison des Sœurs de l'école et à la rue, au midi à la ruelle de la ci-devant église et du nord à Jean Vilbert et au jardin des Sœurs⁶² ».

Les Nouvelles Postes avec 62 hectares 45 ares de terre, faisant partie de la liste civile du Roi, furent aliénées et mises en vente sur l'estimation

de 38 000 livres, le 22 fructidor an II (8 septembre 1794) sans trouver d'acquéreur. Le 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794) elles furent adjugées au citoyen Nicolas Chaffot, aubergiste, habitant Rambouillet, pour la somme de 43 100 livres, avec l'obligation de conserver le citoyen Lemesle jusqu'à la fin de son bail qui s'achevait en 1795.

En 1795, François-Marie-Honoré Lemesle installa la Poste aux chevaux dans les anciennes écuries de l'hôtel de la Vènerie, situées au faubourg de la Pierrefite (avenue du maréchal Leclerc) qu'il loua avant de les acquérir des héritiers de Jacques Marquet.

L'HÔTEL SAINT-MARTIN

Nicolas Chaffot, né en 1741 à Dannemoine⁶³ (Yonne), fils de Paul Chaffot et de Charlotte Larible, exerçait la profession de menuisier à Clairefontaine lorsqu'il y épousa, le 17 août 1767, Anne Scaliberge Gallard, née à Clairefontaine, le 3 juin 1743, fille de Michel et de Anne Catherine Meunier⁶⁴. Leurs neuf enfants naquirent à Clairefontaine⁶⁵. Il fut syndic de la paroisse de Clairefontaine, régisseur de l'Abbaye du lieu ; en 1789, c'est en tant que syndic municipal qu'il signait le cahier de doléances de cette paroisse⁶⁶. Il s'inscrivit, en 1794, à la Société populaire de Rambouillet⁶⁷, sous le numéro 175, se déclarant menuisier et aubergiste depuis 1789.

Il exerçait son métier d'aubergiste dans la plus grande partie de la maison, l'autre partie étant louée à l'épicier Lemoyne qui avait repris la boutique et l'appartement de Grou. Il passa la main à son fils Nicolas, qui avait appris le métier de cuisinier près de son père, par un bail passé devant M^e Cugnot, notaire à Rambouillet, le 1er nivôse an XI (22 décembre 1802)⁶⁸. Ce bail fut résilié le 6 juin 1807 devant le même notaire, accompagné de l'inventaire estimatif du mobilier et des marchandises garnissant l'auberge qui était vendu par Nicolas Chaffot, fils à Nicolas Chaffot et à Anne-Scaliberge Gallard, ses père et mère⁶⁹. Cet inventaire de dix-pages donne une image de l'aménagement et des produits qui se trouvaient dans cette auberge à l'époque impériale⁷⁰.

L'INVENTAIRE

La « partie restauration » comprenait la salle à manger et la cuisine avec la vaisselle et le linge propre à cette activité, les vins et liqueurs qui pouvaient être servis aux clients ; la partie « hôtel » l'aménagement et l'équipement des chambres.

La partie « restauration » comprenait

1. La salle à manger, au rez-de-chaussée, éclairée de cinq baies garnies de rideaux en mousseline, était garnie d'une cheminée surmontée d'une glace de 70 cm. sur 64 cm., d'un poêle à colonne, lui aussi surmonté d'une glace, de cinq autres glaces et d'un baromètre ; elle était meublée de tables [trois grandes à pieds dont deux en chêne, deux à tréteaux, une autre non spécifiée et deux petites dont une à tréteaux], de vingt-sept chaises en paille, d'un bas de buffet à dessus. en marbre, d'un comptoir à vin doublé en plomb et d'un secrétaire en acajou à dessus de marbre.

2. La cuisine, à rez-de-chaussée, était meublée d'un buffet, d'une table de cuisine, de deux moyennes tables, d'un petit poêle en faïence, d'un petit garde manger, d'un coffre à avoine, de deux cuiviers et de deux couchettes, l'une protégée par un devant d'alcôve en camelot [garnie d'une paillasse, d'un matelas, d'un lit de plume, de deux traversins et de deux couvertures], l'autre « à fond sanglé » [garnie seulement d'une paillasse et d'un couvre-pied]. Elle était équipée d'une batterie de cuisine composée de casseroles, couvercles, marmites, poissonnières, bassins et chaudrons d'un poids total estimé à 98 kg. en plus d'une marmite, d'un tournebroche, de trois vieux poêlons de cuivre et un en fer, d'un diable à fritures, d'un chaudron, de trois grils, de deux lèchefrites, de deux petites bouilloires du Levant, d'une paire de balances avec ses poids, d'une fontaine à deux robinets et une pour se laver les mains et d'un tour à pâtisserie en bois de chêne. On y rangeait les couverts comprenant une cuillère à dégraisser, une à arroser, une à pot, quarante-cinq couverts en argent, quatre cuillères à servir, une à potage, vingt couteaux de table et deux douzaine de fourchettes. On y rangeait aussi neuf paires de flambeaux, un petit martinet⁷¹, un chandelier, un quinquet⁷², huit porte-

63. A son décès il est dit né à Dafemoine, sur la liste des membres de la société populaire, il est dit né à Anemoine.

64. Par cette alliance, il devint le beau-frère de Michel Gallard qui fut maire de Rambouillet de mars à avril 1795 (BLECON Jean, Michel Gallard (1749-1832) Maire de Rambouillet, *XXVIe Salon des Antiquaires*, Rambouillet, 2001, p. 21-22)

65. Marie Scaliberge, née le 16 juin 1769 ; Marie Anne Joseph, née le 24 juin 1770 ; Marie Catherine, née le 25 décembre 1771 ; Elisabeth Victoire, née le 18 janvier 1774, inhumée le 14 juillet 1777 ; Marie-Jeanne Cécile, née le 26 mai 1775 ; Nicolas, né le 5 septembre 1777 ; Jean-Baptiste, né le 21 septembre 1778, inhumé le 15 avril 1780 ; Victoire, née le 22 décembre 1780, décédée le 14 janvier suivant et Louis François Désiré, né le 14 novembre 1782, décédé le 27 août 1789.

66. COÛARD et LORIN, Le Bailliage de Montfort-[Amaury en 1789, *Mémoires SHARY*, t. XVI, 1902, p. 74-76.

67. LORIN (Félix), La Société populaire de Rambouillet, *Mémoires et documents de la SHARY*, t. XIII, 1896, p. 361

68. A.D. Yvelines, 3 E32 100 (cote ancienne).

69. A.D. Yvelines, 3 E32 104 (cote ancienne).

70. A.D. Yvelines, 3 E32 220 (nouvelle cote).

71. Le martinet est un petit chandelier plat à manche.

72. Lampe à huile à double ventilation dont le réservoir est plus haut que la mèche.

mouchettes, trois mouchettes et trois mauvaise lanternes d'écurie.

3. La vaisselle et le linge. La vaisselle comprenait : treize douzaines d'assiettes en terre de pipe, deux douzaines de faïence, quarante-cinq plats en verre de pipe et deux en faïence, trois douzaines de verres, quinze soupières dont 4 en terre de pipe et 8 en terre noire, neuf saladiers, onze bols, neuf salières en terre et cristal, deux moutardiers en buis, trois bateaux, quatre compotiers, neuf terrines, un sucrier, une théière, six carafes dont une à liqueur et trois paires d'huilier. Le linge consistait en soixante-treize nappes dont vingt-six grandes, trente torchons, soixante-et-un tabliers de cuisine et cinquante-quatre douzaine de serviettes sans savoir si c'était des serviettes de table ou de toilette.

4. Les vins consistaient en trois feuilletes de vin rouge de Bourgogne, six de vin de Saint-Denis tourné en amertume, une pièce de vin de Saint-Piat, cent quatre-vingt-huit bouteilles de vieux vin de Bourgogne, soixante-dix de Pommard, quinze de Champagne, vingt-trois de Pouilly, onze de vin de Lunelle, vingt-et-une de Bordeaux, deux cent quarante-cinq de Mâcon blanc et deux quarts de ce dernier. Les liqueurs, en trente-trois bouteilles de liqueur fine, vingt-et-une de liqueur commune, quatre carafons de Rhum de Jamaïque, deux petits carafons d'huile de Kirsch, deux bouteilles de Kirsch, une demi-bouteille de vin d'Alicante.

La partie « hôtel »

1. Les chambres. Leur nombre est très difficile à déterminer⁷³. Il est évalué à environ treize ou quatorze. Elles sont toutes équipées d'une ou plusieurs couchettes, il y en a vingt-neuf de répertoriés, d'une glace ou d'un miroir, de fauteuils et chaises, soit cannés ou foncés de paille, d'une commode et d'une table mais pas toutes ; quatre ont une table de nuit en bois de noyer ; une, un secrétaire transformé en bibliothèque et une autre, un bas de buffet. Toutes disposent d'une cuvette avec son pot à eau, d'un ou plusieurs pots de nuit (ou de chambre) et quelques unes (7) de verres. Cinq chambres sont ornées de gravures, dont deux de douze. Les couchettes sont garnies de paille, d'un ou deux matelas, d'un lit de plume, d'un traversin, et d'une couverture souvent de laine blanche. Ces couchettes sont soit à baldaquin (5) d'indienne rayée ou rouge, de serge verte ou de toile bleue, soit avec un devant d'alcôve (8) en siamoise ou en grosse indienne, soit à colonnes peintes et à roulettes (3), soit à panneaux et roulettes (2), soit en chair à prêcher (1) soit enfin avec une flèche en toile de coton. Une chambre semble beaucoup plus confortable que les autres, elle est ornée de deux gravures et éclairée le soir par une paire de flambeaux argentés et une paire de mouchettes avec son porte-mouchette ; elle comprend deux couchettes à colonnes peintes en racine avec roulettes en équerre, garnie chacune d'une paille, d'un matelas en toile et d'un matelas en futaine, d'un lit de plume, d'un traversin en coutil de Bruxelles et d'une couverture de coton, une table de nuit en bois de noyer à dessus de marbre, une table en bois de noyer, une commode en bois de rose à dessus de marbre, une bergère et une chaise couvertes en toile avec leurs housses et deux chaise cannées ; la cheminée, équipée d'une pelle, pincettes et ballet d'âtre en crin, est surmontée d'une glace de 0 m. 78 de hauteur sur 0 m. 71 de large ; en plus de la cuvette et du pot à eau, il s'y trouve trois verres, un écritoire, six tasses à café, une théière et un sucrier. Un vrai luxe par rapport aux autres.

2. Le linge comprend essentiellement des draps - l'auberge en possédait cinquante-cinq paires dont dix de cretonne – mais aussi quelques taies d'oreillers, neuf seulement. L'ensemble de cette estimation montait à 13 573 francs⁷².

XIX^e SIÈCLE

Le 5 mars 1811, Nicolas Chaffot, père, affermait pour 9 ans à Marie-Madeleine Poirier, veuve de Gervais Le Petit, « une boutique ouvrant sur la rue des Juifs, deux chambres à feu à la suite, un petit passage conduisant de l'une des chambres à une petite chambre froide, une cuisine à la suite de cette dernière pièce, ouvrant sur la cour, plus les caves ouvrant dans la boutique et une petite écurie sur la cour, soit le logement dont jouissait la veuve Lemoyne, avec le droit à la porte cochère et au passage⁷⁴ qui lui fait suite, situés entre la boutique et la maison de l'école de Charité et les droits de passage dans la cour par la porte cochère de la maison, de déposer du fumier dans la cour près de la fenêtre de l'écurie louée et de communauté au puits

73. Les experts passent d'une chambre à l'autre sans aucunes indications ; seule la présence d'une cheminée indiquée par la glace qui l'orne et la mention de pelle, pincettes, soufflet et ballet d'âtre qui l'accompagnent fait penser que les experts ont changé de chambre, deux cheminées ne pouvant être dans la même chambre.

74. Nicolas Chaffot faisait observer qu'il avait toujours joui de la moitié de ce passage « pour y entreposer du bois et autres objets » mais il ne donnait aucune garantie sur la manière de jouir de ce passage.

et aux latrines, le tout moyennant 600 francs⁷⁵. » Marie-Madeleine Poirier rétrocéda son bail à Jean-Baptiste Baurain, marchand épiciier et à son épouse Marie-Anne Honorée Feilleul à une date inconnue.

Le 30 juillet 1812, L'auberge était louée à Jean Jumeau⁷⁶ et Marie-Louise Bonnet et à leur fils Jean-Louis-François Jumeau. Les parents, habitant Maintenon, devaient être de simples garants.

En 1819, Nicolas Chaffot, père, passait deux baux : le premier, le 26 novembre avec Jean-Baptiste Baurain et Marie-Anne Honorée Feilleul, auxquels il renouvelait pour neuf ans le bail qu'ils avaient de la boutique d'épiciier et du logement contigu, moyennant 600 francs ; le second, le 7 décembre avec Jean-Louis-François Jumeau, aubergiste qui, entre temps, avait épousé à Epernon Marie-Madeleine-Alaterne-Républicaine Gromont⁷⁷ auquel il renouvelait pour neuf ans « la grande maison, exploitée en auberge où pend pour enseigne L'Image Saint-Martin, exceptés deux pièces au second étage et un petit cabinet à côté, un cabinet d'aisances et deux petits cabinets au haut de l'escalier avec un petit grenier au-dessus du fournil et une cave » le tout moyennant 2 250 livres⁷⁸.

Anne-Scaliberge Gallard décéda en 1817 et Nicolas Chaffot en 1823 laissant cinq héritiers : Marie-Jeanne-Cécile Chaffot épouse d'Aimé Bouclier, miroitier, demeurant à Paris, 2 rue Montesquieu⁷⁹ ; Nicolas Chaffot, fils , Marie-Catherine Chaffot épouse de Pierre Emmanuel Anceau⁸⁰ ; Marie-Anne-Joseph Chaffot épouse de Louis Pierre Marie Disant, cuisinier à Soissons⁸¹ et Jean-Baptiste Cicéron Lesueur, architecte⁸², seul héritier de Marie-Scaliberge Chaffot, sa mère qui avait épousé Jean-Baptiste Lesueur⁸³. Le 23 décembre 1823, il fut procédé à la vente par licitation de l'hôtel Saint-Martin qui fut adjugé à Aimé Bouclier au prix de 40 100 francs.

Le 18 mai 1828, à la requête de monsieur et madame Bouclier, « la grande maison, rue des Juifs, n° 176, appelée l'hôtel Saint-Martin » fut mise aux enchères. Elle consistait en « un principal corps de bâtiment sur la rue composé d'un rez-de-chaussée, deux étages avec grenier au-dessus, couvert en tuiles, caves dessous ; d'un autre corps de bâtiment en retour, en aile à droite, composé d'un rez-de-chaussée, deux étages, grenier au-dessus couvert en tuiles, caves dessous ; d'un autre corps de bâtiment au fond de la cour composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage, généralement couvert en tuiles ; de plusieurs écuries et remises à la suite ; d'une cour au milieu de tous les bâtiments, dans laquelle se trouvent un puits et différents petits bâtiments et un beau jardin, planté d'arbres fruitiers, taillis et clos tant par les bâtiments que par des murs ». Le tout tenait par devant à la rue des juifs, par derrière à monsieur Harlé, d'un côté à la ruelle de l'église et de l'autre à la communauté des Sœurs d'Instruction avec laquelle le passage ou grande porte, séparant les bâtiments, était commun⁸⁴. Cette maison fut adjugée au locataire principal, Jean-Louis-François Jumeau et à sa femme, Madeleine-Alaterne- Républiqueaine Gromont moyennant 39 500 francs.

75. A.D. Yvelines, 3 E 12071 (ancienne cote).

76. Jean-Louis-François Jumeau naquit à Gallardon le 2 novembre 1790 (A.D. Eure-et-Loir, Gatlardon, *Reg. paroissiaux*).

77. Ils se marièrent à Epernon le 5 novembre 1812. Magdetaine-katerne-Républicaine Gromont, naquit à Epernon, le 7 ventôse an II (25 février 1794) fille de Louis Gromont, marchand drapier à Epernon et de Marie-Magdeleine Desrues ; son prénom d'Alaterne lui fut donné en référence à la dénomination républicaine du septidi ventôse. (A.D. Eure-et-Loir, Epernon, NMD, 1793-an VII, fol. 3 v.) Dans les actes d'état civil Gromont est orthographié Grosmont et Alaterne avec deux L, mais les signatures portent Gromont.

78. A.D. Yvelines, 3 E 12090 (ancienne cote).

79. Ils s'étaient épousés à Rambouillet le 1er messidor an II (19 juin 1794). Aimé Bouclier était originaire du Petit-Bornand, fils de Marin et de Marie Pépin.

80. Ils s'étaient épousés à Clairefontaine le 19 juin 1813, Lui veuf, en premières noces, de Marie-Louise Gallard et, en secondes noces, de Rose Julienne Cousin, elle veuve, en premières noces, de Jean-Baptiste Lesueur qu'elle avait épousé à Rambouillet le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795).

81. Ils s'étaient épousés à Rambouillet le 20 thermidor an VII (7 août 1799), lui originaire de Buzancy (Aisne), fils de Pierre Disant, marchand de blé et de Marie-Catherine Routard. Ils avaient passé un contrat de mariage la veille devant Me Cugnot notaire à Rambouillet (A.D. Yvelines, 3 E32 96 (ancienne cote)

82. Né à Clairefontaine-en-Yvelines le 5 octobre 1794, élève de Percier, il remporta le second Grand Prix en 1816 et le premier Grand Prix en 1819 ex-quo avec Cattet. Rentré en France, après son séjour à Rome, il construisit l'église de Vincennes (1826-1830) ; en 1835, il fut chargé avec Godde d'agrandir l'Hôtel de Ville de Paris, de 1850 à 1852, resta seul chargé de cet édifice, en 1852 on lui adjoignit Baltard ; en 1853, il devint professeur de Théorie à l'Ecole des Beaux-Arts en remplacement de Blouet ; il décéda à Paris le 25 décembre 1883. Nous ne savons pas s'il exerça ses talents à Clairefontaine ou à Rambouillet.

83. Ils s'étaient épousés à Clairefontaine le 1er novembre 1793. Né à Oissel (Seine-Maritime) le 15 mars 1767, fils de François Lesueur, tailleur de pierres et de Marie-Anne Gardin, il était contremaître à la Manufacture de velours, draps et toile de coton de Clairefontaine ; après le décès de sa première épouse, survenu le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), cinq jours après avoir eu son premier fils, il épousa, à Rambouillet le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) sa belle-sœur, Marie-Catherine Chaffot, dont il aura plusieurs enfants.

84. A.D. Yvelines, 3 E 12132 (ancienne cote).

Les époux Jumeau continuèrent d'exploiter l'hôtel. Madame Jumeau décéda à Rambouillet le 21 avril 1837 et Jean-Louis-François Jumeau le 4 février 1864. Ils avaient eu deux enfants, nés à Rambouillet : Marie-Madeleine-Louise, le 11 décembre 1813 qui devint l'épouse de Barthélemy Louis Plée qui était, en 1837, capitaine au corps royal d'Etat major et Jean-Louis, le 13 avril 1815.

Marie-Madeleine-Louise Jumeau hérita de cette auberge par acte de notoriété du 3 août 1864 après le décès de son père, survenu rue de Paris le 30 février précédent. C'est dans cette demeure, 2 rue de Paris, qu'elle décéda le 25 septembre 1885, son époux étant décédé le 21 février 1868. Un acte de notoriété du 2 novembre suivant, dressé par M^e Marié, notaire à Rambouillet, constate qu'ils avaient eu deux enfants : Artur-Louis Plée, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon d'Infanterie en retraite, demeurant à Versailles et Mathile-Louise Plée, épouse d'Ernest Pochonnet, conseiller honoraire demeurant aussi à Versailles⁸⁵. L'auberge fut vendue, quelque temps plus tard, à une Société immobilière.

XX^e SIÈCLE

« En 1912, M. Ancelin y tenait le café du Parc, la Chambre des notaires de l'arrondissement, un bureau et plusieurs locataires y logeaient : trois vanniers, les demoiselles Trouvé, Edmond Forge et Durand, une tailleur de Pierre-Paul Hue, son fils Armand serrurier, Mme Abry-Braud, professeur chez qui des Rambolittains se souviennent avoir pris des leçons de piano, M Félix Lorin y avait son cabinet d'avoué » indique madame Champrenault d'après l'Almanach de Rambouillet⁸⁶. Puis le café du Parc fut tenu par M. Herraut. M Nivet, chef de cuisine, loua à la Société immobilière, dans les années 1930, le rez-de-chaussée de cet immeuble qu'il aménagea en auberge en supprimant le porche central qu'il fit reporter plus au nord contre la maison de la Sainte-Enfance pour créer la grande salle de restaurant, Art déco, une nouvelle entrée et le salon (fig. 7).

Cette auberge à l'enseigne du *Relays du Château*, avec sa grande terrasse ombragée, recevait une clientèle de luxe qui venait en Rolls-Royce, Hispano-Suiza, Delage ou Hotchkiss, accueillie et reconduite, lorsqu'il pleuvait, sous le parapluie du chasseur en livrée marron, M. Forestier. Un groom d'origine africaine, pré-nommé Jean, en uniforme rouge, se chargeait de l'ouverture de la porte. La vaisselle, Art déco, était ornée des initiales dorées RC (fig. 8).

85. A.D. Yvelines, 3 E32 247 (ancienne cote)

86. CHAMPRENAULT (Simone), *Le Relays du château*, *Cahiers de la Savre*, janvier 1989, p. 10.



fig. 7





fig. 7



Fig. 8. Relays du Château :
théière en porcelaine, Art
déco.
(Collection particulière,
Photo ERIC ULLERN).

En 1941, M. Nivet acheta la maison voisine à la Supérieure des soeurs de la Sainte-Enfance pour agrandir son établissement⁸⁷. Ce projet fut abandonné et la maison de la Sainte-Enfance revendue. Au moment de la guerre, il céda son exploitation à M. Bernald, un ancien fabricant de formes de chaussure en bois dont la fabrique était installé à Cady près d'Epernon , étant données les circonstances, il eut, surtout, une clientèle d'officiers et de militaires allemands.

La Guerre terminée, c'est le propriétaire de l'auberge du Grand Veneur, M. Lothaire qui reprit l'exploitation du Relays du Château, pour son gendre M. Hilaire Merle, ancien militaire. En 1953, l'architecte Gradaine aménagea à l'étage quelques chambres. C'est alors qu'il devint un hôtel restaurant qui fut exploité jusque dans les années 1980⁸⁸.

XXI^e SIÈCLE

Près de trois siècles après sa construction, « *L'Image Saint Martin* » reconstruite, rénovée (fig. 9) et parée du titre d'Hôtel Mercure « *Le Relays du Château* » retrouve une activité abandonnée depuis si longtemps. Cette renaissance redonne vie au coeur de la ville et perpétue une tradition vieille de deux cent quarante-trois ans.

JEANBLÉCON

87. Cet acte fut passé devant Me Roger, notaire à Rambouillet, le 19 février (CHAMPRENAULT (Simone), *Le Relays du château*, *Cahiers de la Savre*, janvier 1989, p. 10).

88. Ces deux derniers paragraphes sont dus aux souvenirs de mon ami Pierre Quémard que je remercie vivement ainsi qu'Eric Ullern, auteur des photographies et Daniel Grignon, collectionneur.

